20 nov 2002 -16:00

Appartient à Compte rendu de la réunion

Prévention des accidents du travail

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et du Travail, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux relatifs à la prévention des accidents du travail (*).

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et du Travail, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux relatifs à la prévention des accidents du travail (*).

Les deux premiers projets exécutent le projet relatif à la prévention de la répétition dans les entreprises des accidents de travail graves, approuvé lors du Conseil des Ministres du 8 novembre dernier (**).Le troisième projet concerne le renforcement de la qualité de la prévention.(*) - projet d'arrêté royal portant la détermination des dispositions d'exécution de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail;- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail;- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.(**) voir le communiqué n°2 du Conseil des Ministres du 8/11/2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2020 - news.belgium.be